

## Sa vocation

- ▶ **Coordonner les interventions de plusieurs professionnels de spécialités, disciplines différentes et/ou de modes d'exercice différents.**
- ▶ **Assurer au patient des soins de qualité hospitalière au sein de son environnement familial.**
- ▶ **Garantir une prise en charge dans sa globalité en améliorant le vécu de sa maladie.**
- ▶ **Garantir une meilleure maîtrise des coûts des prestations.**
- ▶ **Réduire ou éviter l'hospitalisation.**

**Le patient, s'il n'était pas pris en charge en HAD, serait hospitalisé dans un service traditionnel.**



## Contact

### Médecins Coordonnateurs

Dr Bruno PICAMAL  
Dr Pierre PERUCHO  
Dr Rénalta UTGES

**Cadre de santé**  
Valérie GOUDOU

### Secrétariats

▪ **Perpignan**  
Tel 04 68 61 88 45  
[secretariat.had@ch-perpignan.fr](mailto:secretariat.had@ch-perpignan.fr)

▪ **Prades**  
Tel 04 68 97 78 87  
[had@hopital-prades.fr](mailto:had@hopital-prades.fr)



**Zone d'intervention :**

**Agglomération de Perpignan,  
plaine du Roussillon  
et canton de Prades**

CENTRE HOSPITALIER  
**PERPIGNAN**



**L'Hospitalisation  
À Domicile (HAD)**



## L'Hospitalisation à domicile

L'HAD du Centre Hospitalier de Perpignan, intervient sur deux secteurs : Perpignan et plaine du Roussillon ainsi que le canton de Prades.

L'équipe est sous la responsabilité d'un médecin coordonnateur et d'un cadre infirmier.

Elle se compose de différents professionnels de santé (IDEC, IDE, aide-soignants, assistante sociale ..) travaillant en collaboration avec des intervenants extérieurs (médecin traitant,

## L'HAD organise et assure

- ▶ **Des soins médicaux**
- ▶ **Des soins infirmiers**
- ▶ **Des soins de kinésithérapie**
- ▶ **Une prise en charge psychologique et sociale**
- ▶ **Un soutien du malade, de ses proches**

## L'HAD met à votre disposition

- ▶ **Un accueil situé au Centre Hospitalier de Perpignan**
- ▶ **Un secrétariat qui assure les formalités administratives et répond à vos demandes**
- ▶ **Une permanence des soins**

## Pour qui ?

Les bénéficiaires de l'HAD sont des patients relevant de plusieurs types de pathologies quelque soit l'âge.

## Les patients pris en charge nécessitent

### ▶ **Des soins ponctuels parfois itératifs :**

- chimiothérapies et surveillance post-chimiothérapies (gestion des effets secondaires, surveillance infectieuse, hématologique et nutritionnelle), immunothérapies.

### ▶ **Des soins continus concernant des pathologies évolutives et pouvant aller jusqu'à la phase ultime :**

- nutrition entérale (associée à un autre mode de prise en charge) et parentérale (associée à un autre mode de prise en charge), algologie, pansements complexes (escarres, brûlures avec interventions pluriquotidiennes de l'équipe soignante), traitement de la douleur, perfusions, soins palliatifs.

### ▶ **Une réadaptation au domicile après la phase aiguë d'une pathologie :**

- neurologique
- orthopédique (définissant l'implication forte des kinésithérapeutes notamment avec la mise en place de protocoles de rééducation spécifiques)
- cardiologique ou polypathologique.

## Comment faire ?

Avec le consentement du patient, le médecin traitant, le médecin hospitalier ou le médecin libéral prescrit la demande d'HAD.

L'équipe de coordination évalue la faisabilité de la prise en charge. Un personnel spécialisé se rend au domicile pour pratiquer les soins nécessaires. Le service d'HAD se charge des formalités administratives d'admission et de prolongation auprès de votre caisse d'assurance maladie. Le médecin coordonnateur reste en liaison constante avec le médecin traitant et les autres intervenants.

## La prise en charge

La prise en charge en HAD répond à la définition du code de la santé publique (art. R. 712-2-1) disposant que les « structures d'HAD permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et para-médicaux continus et nécessairement coordonnés.

Ces soins se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes ».